

LA SIDRA DE LA SEMAINE

DE LA JEUNESSE LOUBAVITCH DE GRENOBLE

CHABBAT 'HAYE SARAH
23 NOVEMBRE 2019 – 25 'HECHVAN 5780

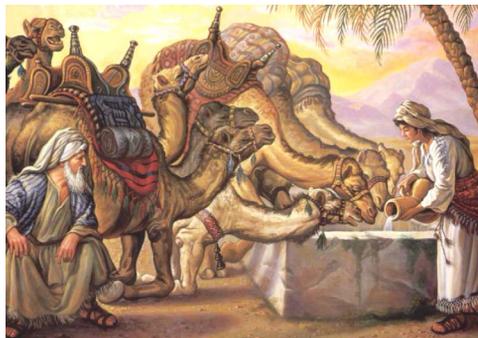
05

LA PARACHA EN BREF

'HAYÉ SARAH (GENÈSE 23,1 - 25,18)

Sarah décède à l'âge de 127 ans. Elle est inhumée dans la grotte de Makhpelah à Hébron qu'Avraham acquiert d'Efron le Hittite, pour le prix de 400 shekels d'argent.

Chargé de cadeaux, Eliézer, le serviteur d'Avraham est envoyé à 'Haran afin d'y trouver une épouse pour Its'hak. Devant le puits de la bourgade, Eliézer prie D.ieu qu'un signe lui soit donné : la jeune fille qui offrira de faire boire les chameaux avec lesquels il a voyagé sera celle qui est destinée au fils de son maître.



Rivkah, fille de Bethouel, le neveu d'Avraham, accomplit le signe. Eliézer est reçu chez Bethouel à qui il relate les événements qui viennent de survenir. Rivkah accepte de suivre Eliezer en Canaan, où ils rencontrent Its'hak priant dans les champs. Its'hak épouse Rivkah qu'il aime profondément et par qui il est consolé de la perte de sa mère.

Avraham prend une nouvelle épouse, Kétourah (Hagar) qui lui donne six nouveaux fils, mais Its'hak est désigné comme son seul héritier. Avraham décède à l'âge de 175 ans et est inhumé auprès de Sarah par ses deux premiers fils, Its'hak et Ichmaël.

ALLUMAGE 16h44 SORTIE 17h49

Pose des Téfilines : à partir de 6h41 jusqu'au 22/11
à partir de 6h47 du 24 au 27/11

Heure limite Jusqu'au 21/11 1^{ère} h 9h13 2^{ème} h 9h59
du Chéma Du 22 au 26/11 1^{ère} h 9h17 2^{ème} h 10h03

Bénédictio du mois

1^{er} et 2^{ème} jours de Roch 'Hodech : Jeu. 28 et Ven. 29/11

Molad : Mer. 27/11 à 7h 18mn et 7 'halakim

VIVRE AVEC SON TEMPS

Adapté d'un discours du Rabbi de Loubavitch

'HAYE SARAH

La bague, le cercle et le toit

"L'homme prit une bague en or, du poids d'un demi-chékel, deux bracelets pour ses mains, du poids de dix chékels d'or" (Beréchit 24:22)

"Comment une femme est-elle fiancée ? Le fiancé (ou son intermédiaire) lui donne de l'argent ou un objet de valeur, en présence de deux témoins, et lui dit : "Voici, tu m'es ainsi consacrée." Bien que la consécration puisse s'effectuer avec n'importe quel objet d'une valeur minimale d'une Prouta, la coutume veut que l'on utilise une bague" (Talmud Sanhédrin 2a ; Choul'han Arou'h Even HaEzer 27:1).

Le cercle marque la frontière entre un espace défini, qui se trouve à l'intérieur, et l'étendue illimitée de l'extérieur. En fait, le cercle lui-même est mystérieux dans la mesure où sa valeur, connue sous le nom de "pi", constitue une chaîne de chiffres s'étirant à l'infini.

Dans les enseignements de la Kabbale, le cercle représente la lumière "enveloppante" qui entoure notre réalité. La Kabbale fait la différence entre plusieurs types de lumières :

a) une lumière "pénétrante", immanente, la "lumière intérieure"

b) et une lumière "enveloppante", transcendante.

La lumière "pénétrante" représente un flux d'énergie Divine conforme aux paramètres de notre vie. L'œuvre de la nature par exemple, ou le processus de l'histoire, sont en réalité des influences divines sur notre existence. Mais ces influences ont pris une forme et une "nature" que nous pouvons comprendre et intérioriser.

Et puis existent des manifestations de la Lumière divine, surnaturelles, et irrationnelles. Nous les appelons "miracles", "mystères de l'existence", "expériences à couper le souffle". Nous ne pouvons ni les comprendre ni les expliquer mais seulement les accepter et nous ouvrir à elles.

Cela ne signifie pas pour autant que cette lumière "enveloppante" soit quelque chose qui existe en dehors de notre être. Elle pénètre la réalité "de la tête aux pieds et à l'intérieur de sa partie la plus profonde".

Elle est aussi essentielle, voire plus essentielle, à notre existence que la "lumière intérieure".

(Suite p.2)

CHABBAT CHALOM

Cependant, tout en se diffusant à l'intérieur de notre être, elle reste distante et au-delà de notre portée, nous enlaçant tout en écartant toute tentative de la saisir et de la définir.

L'âme humaine, créée à l'image de D.ieu, irradie également à la fois une "lumière intérieure" et une "lumière enveloppante".

Elle se manifeste par l'intermédiaire de facultés définies et limitées comme les sens, les talents, l'intellect, les sentiments...

Mais elle s'exprime également par des forces "enveloppantes" comme la volonté, le désir, la foi et la capacité du don de soi. Ce sont ces forces surnaturelles et irrationnelles qui défient les limites de la physique et de la raison, et même de l'égoïsme et de l'auto-préservation.

Trois cercles

Le mariage est l'engagement le plus irrationnel et surnaturel que prend l'homme. Car le fait que deux individus ne forment qu'"une seule chair" va à l'encontre des lois de l'ego et de l'identité personnelle, et demande que l'on dépasse la loi de base selon laquelle "un et un font deux." C'est ainsi que c'est dans le mariage que nous imitons au mieux D.ieu, créant la vie et rendant éternel le temporel (en ayant des enfants, l'homme et la femme ne font pas que créer un enfant, mais aussi le potentiel que cet enfant en ait à son tour et ainsi de suite, jusqu'à l'infini). Quand deux individus deviennent un, ils transcendent le fini et le mortel, mettant en œuvre la seule faculté humaine qui est infinie et Divine.

Le mariage demande donc que l'on active les forces "enveloppantes" de tous ceux qui sont concernés. Dans le mariage, il y a trois partenaires : l'homme, la femme et D.ieu, et chacun contribue à animer sa dimension qui dépasse la nature.

Le mariage consiste donc en trois cercles : le cercle féminin, le cercle masculin et le cercle Divin.

La cérémonie du mariage commence lorsque la Kala (mariée) entoure le marié. Elle tourne sept fois autour de lui, l'encerclant dans la lumière "enveloppante" de son âme, s'engageant à un lien qui transcende la raison et l'ego. Puis le fiancé fait alors la même chose en encerclant son doigt d'une bague, et la consacrant ainsi comme son épouse.

Et tout cela a lieu sous la 'Houpah (le dais nuptial), qui représente le fait que D.ieu enveloppe le couple de Sa lumière transcendante, lui donnant ainsi la force de dépasser les limites du moi et de s'unir dans "l'édifice éternel" qu'est le mariage.

Sefer Hamitsvot du Rambam

Retrouvez cette étude dans son intégralité sur loubavitch.fr

Mardi 19 Novembre

Mitsva négative n° 62 : Il nous est interdit de faire un "Chevouath Chav" (un serment vain), ainsi qu'il est dit : "Tu n'invoqueras point le Nom de l'Eternel ton D.ieu en vain".

Mercredi 20 Novembre

Mitsva négative n° 248 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de nier les dettes qui nous incombent et les dépôts qui nous ont été confiés.

Mitsva négative n° 249 : Il nous est interdit de nier mensongèrement, sous la foi du serment, une dette qui nous incombe.

Jeudi 21 Novembre

Mitsva positive n° 7 : Il s'agit de l'ordre qui nous a été enjoint de jurer uniquement par le Nom de l'Eternel, lorsque nous en avons besoin, en vue d'accomplir un acte ou de nous en abstenir.

Vendredi 22 Novembre

Mitsva positive n° 94 : Il s'agit du commandement nous incombant d'accomplir toute chose à laquelle nous nous sommes engagés par la parole : serment, vœu, sacrifice et tout ce qui est analogue.

Chabbat 23 Novembre

Même étude que celle du 22 Novembre

Dimanche 24 Novembre

Mitsva négative n° 157 : C'est l'interdiction qui nous a été faite d'enfreindre nos engagements oraux, même si nous ne les avons pas pris sous serment.

Lundi 25 Novembre

Mitsva positive n° 95 : Il s'agit du commandement qui nous a été ordonné en ce qui concerne l'annulation des vœux, c'est-à-dire que nous devons appliquer les règles qui nous ont été données à ce sujet.

LE COIN DE LA HALAKHA

QUELLES SONT LES TROIS MITSVOT DE LA FEMME ?

Les femmes juives sont tenues de respecter toutes les Mitsvot (sauf les Mitsvot positives limitées par le temps comme les Téfilines qui ne peuvent être mis que le jour et non la nuit).

Certaines Mitsvot sont effectuées plus souvent par les femmes que par les hommes et ce sont :

1) **'Hala** : le prélèvement de la pâte. Quand on pétrit une pâte (à pain ou à gâteaux) qui contient plus de 1,200 kg de farine, on en prélève un petit morceau. Si la pâte contient plus de 1,700 kg de farine, on récite la bénédiction ("*Baroukh Ata Ado-naï É-lohénou Mélékh Haolam Achèr Kidéchanou Bémitsvotav Vetsivanou Lehafrich 'Hala*") avant d'effectuer le prélèvement. Ce petit morceau de pâte (qui était destiné au Cohen quand le Temple se dressait à Jérusalem) est, de nos jours, brûlé. La Mitsva de la 'Hala symbolise toutes les Mitsvot liées à la cacherout de la nourriture, domaine féminin par excellence.

2) **L'allumage des bougies de Chabbat et des fêtes** : les femmes se trouvant plus souvent que les hommes à la maison accueillent le Chabbat en allumant vendredi après-midi au moins deux bougies. Les jeunes filles et petites filles allument une bougie dès l'âge de trois ans (ou même avant si elles en sont capables), en récitant la bénédiction ("*Baroukh Ata Ado-naï É-lohénou Mélékh Haolam Achèr Kidéchanou Bémitsvotav Vetsivanou Lehadlik Nèr Chel Chabbat Kodèch*"). (S'il ne se trouve pas de femme ou de fille dans la maison, ce sera au maître de maison qu'incombera la Mitsva d'allumer les bougies).

3) **La pureté familiale** dépend essentiellement de la conduite scrupuleuse de la femme juive. Seule la femme prononce une bénédiction en se trempant au Mikvé (bain rituel). Du respect de ces lois dépendent la stabilité du couple, l'harmonie de la famille et le développement satisfaisant des enfants.

ETINCELLES DE MACHIA'Ï

LA VOIX ET LES MAINS Le texte de la Torah (Gen. 27:22) enseigne : "*La voix est celle de Jacob et les mains sont celles d'Esau*". Sachant que Jacob représente le peuple juif et que Esau est l'ancêtre de l'empire romain, les Sages donnent à cette phrase un sens plus profond. Quand on entend la "voix de Jacob", celle de la Torah, disent-ils, alors les "mains d'Esau", sa force matérielle, n'ont aucun pouvoir. Mais quand la voix de la Torah s'affaiblit, les mains d'Esau peuvent l'emporter.

Cette idée se concrétisa à l'époque de la destruction du Temple. C'est ce que dit le prophète Jérémie : "*Pourquoi la Terre a-t-elle été perdue ? Car ils ont abandonné Ma Torah*". En notre temps, par l'étude renforcée de la Torah, nous pouvons donc annuler la cause de l'exil et ainsi amener la Délivrance.

(D'après *Likoutei Si'hot*, vol. III - Parachat Toledot) H.N.

LE RÉCIT DE LA SEMAINE

COMMENT NAQUIT LE NOM DE "EIGHTEENTH STREET"

Après mon service militaire en Israël - pendant la Guerre de Kippour en 1973 - je me suis installé à Los Angeles où j'ai ouvert un magasin de vêtements.

Un jour, le propriétaire chinois d'une usine de vêtements me proposa un partenariat. C'était une bonne affaire et j'acceptai. Après la signature du contrat, il m'invita au restaurant et, bien que je ne sois pas à l'époque très pratiquant, je lui demandai de ne pas me faire servir du porc. Mais il me donna une assiette avec un aliment qui avait un goût bizarre et j'en tombai malade. Je me souviens avoir vomi en demandant à D.ieu de pardonner cela car j'en étais vraiment sincèrement malheureux. Pendant longtemps, cet incident me bouleversa puis je l'oubliai.

Quelques mois plus tard, je me rendis en Israël et, en route, je décidai de profiter d'une escale à New York pour demander au Rabbi de Loubavitch une bénédiction pour notre mariage. Mais quand j'arrivai au 770 Eastern Parkway, j'appris qu'il n'était pas si facile d'obtenir un entretien avec le Rabbi ; néanmoins, je transmis à son secrétaire, le regretté Rav Binyamin Klein, une lettre que j'avais écrite sans mentionner du tout l'incident du restaurant chinois. Pourtant Rav Klein me téléphona pour m'informer que le Rabbi avait demandé que je fasse très attention à ce que je mange ! Il m'invita aussi à passer au 770 récupérer trois billets d'un dollar que le Rabbi avait préparés à mon intention, et dont je devais donner l'équivalent à la Tzedaka (charité) à mon arrivée en Israël.

Je compris très bien l'importance de ce message et je commençai à effectuer quelques changements dans mon style de vie en devenant plus attentif aux préceptes de la Torah. Le plus difficile restait le Chabbat. Le meilleur chiffre d'affaires de la semaine était réalisé le samedi, où je pouvais gagner jusqu'à 15.000 dollars, soit 90 % de mes revenus !

Or si je gagnais moins, comment pourrais-je assumer le loyer de mon magasin ? J'étais tenu à un bail de vingt ans et le propriétaire m'avait averti de ne pas rompre le contrat, sous peine de pénalités impossibles à honorer. J'avais déjà essayé de trouver quelqu'un pour me débarrasser de ce contrat, mais sans succès. Je ne savais pas comment avancer mais je savais que je devais fermer le magasin Chabbat. Alors j'écrivis au Rabbi : "J'ai décidé de fermer mon magasin Chabbat et je demande une bénédiction pour ne pas souffrir de cette décision !".

Quelques jours plus tard, le Rabbi me répondit, me félicitant pour cette étape et me rappelant de commencer le Chabbat à l'heure, c'est-à-dire déjà le vendredi après-midi, au coucher du soleil. Il me demanda

aussi de répandre joyeusement la Torah auprès d'autres Juifs (il souligna le mot *joyeusement*) et de donner la charité. En guise de participation à cela, le Rabbi m'envoyait 18 dollars...

Ainsi encouragé, je me rendis le lendemain auprès du propriétaire pour lui exposer ma décision - quelles que puissent être les conséquences : "Je suis juif et je veux fermer le magasin Chabbat !". Mais il n'était pas là.

Je retournai à mon travail et un homme entra, m'annonçant tout de go : "Je veux acheter ce magasin !". Surpris, je répondis qu'il ne m'appartenait pas et lui suggérai d'en parler au propriétaire. "Je lui en ai déjà parlé et il m'a conseillé de voir avec vous puisque c'est vous qui avez signé le contrat. Je suis prêt à vous le racheter !".

J'acceptai, et le chèque qu'il signa me permit d'acheter une maison et de me lancer moi-même dans la production de vêtements.

Plus tard, je partis voir le Rabbi alors qu'il distribuait des dollars à transmettre à la charité et le remerciai sincèrement pour le miracle qui m'était arrivé. Il écarta cette phrase d'un geste de la main, mais j'étais convaincu que sa bénédiction avait provoqué cet enchaînement miraculeux.

Au début, j'avais voulu nommer ma société d'après mon prénom : "Ami Sportswear" mais je réalisai qu'un 'Hassid n'est pas supposé mettre son nom en avant. Puis j'eus l'idée de l'appeler "Schmattess" (*chiffons* en yiddish) et trouvai cela très drôle. Mais quand je l'écrivis au Rabbi, il répondit qu'on ne devrait pas considérer ainsi les vêtements mais plutôt, comme le dit le Talmud "*mehadboussa*", c'est-à-dire "mon honneur". Il remarquait que ceci est particulièrement vrai quand les habits sont fabriqués en respectant l'interdiction du *Chaatnez* (mélange de lin et de laine). Cette réponse me surprit mais quand j'en parlai avec un des secrétaires du Rabbi, Rav Leibel Groner, il m'expliqua : "Le Rabbi veut que vous changiez des chiffons en vêtements et non des vêtements en chiffons !".

C'est alors que je pensai aux 18 dollars que le Rabbi m'avait envoyés quand j'avais décidé de fermer mon magasin et tous les miracles qui suivirent. J'appellerai ma société "Eighteenth Street" (18^{ème} rue).

18 est la valeur numérique du mot '*Hai*, qui signifie la vie. C'était Rav Groner qui m'avait fait remarquer : "Tu vois ? Le Rabbi t'aidera à apporter de la vie dans tout ce que tu entreprendras !". Et c'est effectivement ce qui s'est passé ! *Ami Pykovski - Here's My Story*

* EDITORIAL * ET SI LA LUMIERE VENAIT ?

Comment parler avec éclat d'un sujet que tout impose ? La question, aussi étrange puisse-t-elle paraître, est de toute première importance par son actualité. De fait, ce Chabbat, dernier du mois de 'Hechvan en cours, nous bénissons le nouveau, à venir dans la semaine, Kislev. C'est dire à quel point cela doit occuper notre esprit. Car un début de mois n'est jamais chose anodine. Plus encore, il nous est enseigné que le Chabbat où on le bénit contient déjà en lui toute sa puissance encore inexprimée. Alors que nous nous avançons vers ce nouveau rendez-vous de notre voyage spirituel qui ne s'arrête jamais, il nous faut regarder vers ce nouvel horizon.

Car c'est bien de cela qu'il est question. Depuis la fin des fêtes, nous nous étions sans doute quelque peu habitués à une certaine régularité des choses, à un déroulé de la vie sans aspérités, peut-être plus confortable. Une telle situation, précieuse en soi, ne saurait perdurer sous peine de voir s'installer le goût de ce qui ne sort jamais d'une sorte de moyenne. Alors, au rythme du calendrier, sonne le temps d'un éveil nouveau. Kislev ne fait que commencer, et déjà au travers du Chabbat qui le précède et le bénit, sa lumière propre transparaît déjà.

La lumière est certes une image traditionnelle. Elle porte en elle les notions de vie, de chaleur ; elle implique que son opposé, l'obscurité, ait été chassé. Il n'est pas étonnant que la Torah utilise fréquemment le concept pour désigner les dons de D.ieu à l'homme, ou Sa présence ou encore, de manière générale, ce qui fait rayonner le Bien. En effet, la lumière présente des caractéristiques qui retiennent l'attention. Ainsi elle éclaire, fait vivre à sa façon tout ce qu'elle touche. Partie d'une source qui peut être lointaine, elle a la capacité de descendre jusqu'au plus bas des degrés. Il y a effectivement ici une notion d'infini Divin. Même s'il ne s'agit pas de comparer D.ieu à un quelconque élément matériel, aussi subtil soit-il, cependant l'évocation est forte.

C'est dire qu'en ce mois, alors que nous allons rencontrer la lumière qu'il amène, c'est bien une nouvelle naissance que nous pouvons vivre. Regarder le monde différemment, y agir pour que le Bien y règne, avoir ainsi les yeux ouverts. Comme au matin des choses.

COURS AU BETH 'HABAD

Tous les jours de la semaine : Guemara 9h30-10h30

Dimanche : Michna Junior 9h30-10h30

Guemara Junior 10h30-11h30

Lundi : 'Hassidout 18h30-19h30 - Cours sur la Paracha 19h30 après Arvit - Révision du cours de Guemara

Mardi : 18h30 Cours d'hébreu moderne pour les dames, 2 niveaux, puis 19h00 Cours des dames : pensée juive, lois, 'Hassidout (*Mesdames, veuillez nous appeler si vous n'êtes pas déjà sur notre liste d'appel*)

Guemara Débutants hommes 19h30 après Arvit

Mercredi : Tanya philosophie 'hassidique 18h30-19h30

Jeudi : 'Hassidout 11h30-12h30

'Houmach - Si'hot 19h30 après Arvit

Guemara débutants 19h30 après Arvit

PRIÈRES AU BETH 'HABAD

Cha'harit :

Lundi et Jeudi : 7h00
Tous les autres jours :
8h30.

Chabbat : 10h00

Min'ha : 13h15.

Arvit : 19h30.

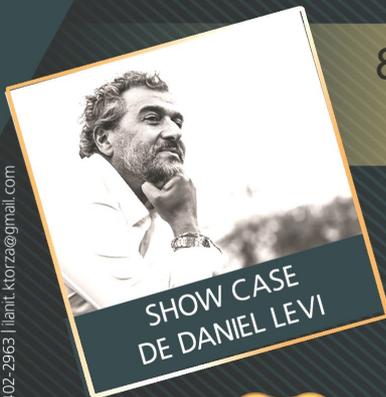
Le Vendredi, Min'ha
suivi de Kabbalat
Chabbat à l'heure
d'allumage

ב"ה



Diner Gala De Soutien

8 Décembre 2019 - 10 Kislev 5780 à 18h00
חג הגאולה



Ce flyer a été réalisé par Ilanit Ktorza 1-323-402-2963 | ilanit.ktorza@gmail.com



Salle Aux Deux Colombes
8 Rue Marcel Paul, 38120 S. Egrève

Terminus Tram B
puis bus 22
Arrêt Cap des H'

PAF 80 euros/personne
150 euros/couple

Renseignements & Billetterie
www.billetweb.fr/gala-40-ans-habad-grenoble-alpes
Ecole Juive De Grenoble 04 76 43 38 58 / +33 7.81.45.75.99

Libre d'impression - Veuillez ne pas transporter pendant le Chabbat dans le domaine public



LA SIDRA DE LA SEMAINE

Directeur Rav Lahiany
Diffusion Alter Goldstein - Arié Rosenfeld
Beth 'Habad / Ecole Juive de Grenoble
10, rue Lazare Carnot 38000 Grenoble
Tel 04 85 02 84 47
grenoblehabad@gmail.com
ecolejg38@gmail.com
www.habadgrenoblealpes.com

